

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 17 mai 2023

Publication du Guide sécheresse :

Mobilians sollicite une stratégie publique-privée de long terme pour l'exercice des activités de lavage

Suite à l'annonce du Plan Eau par le président de la République le 30 mars dernier, Christophe BECHU, ministre de la Transition Écologique, présentait ce matin le Guide Sécheresse 2023, contenant les nouvelles mesures de restriction de l'usage de l'eau applicables au lavage automobile en période de sécheresse. Bien que certaines améliorations aient été apportées, telles que l'ajout du programme « Éco » pour les portiques jusqu'alors fermés, aucun véritable assouplissement des mesures du guide 2022 n'a été constaté.

Les professionnels s'inquiètent de ces mesures tant elles vont à rebours d'une gestion économe de la ressource hydrique, enjeu particulièrement clé en période de sécheresse. En effet, le lavage en centre professionnel a un double bénéfice environnemental puisque ces systèmes consomment 3 à 6 fois moins d'eau qu'un lavage sauvage à domicile et est le seul qui garantit une dépollution des eaux usées, grâce à la récupération de tous les polluants accumulés sur et sous les carrosseries.

Les professionnels se sont engagés depuis de nombreuses années en investissant notamment dans des dispositifs de dépollution. Désormais, le lavage automobile en centre professionnel permet de retraiter chaque année en France 48 000 tonnes de boues polluées (hydrocarbures, résidus d'huiles, de pneus, de plaquettes de freins, chargés de métaux lourds et autres polluants) et d'éviter à ces polluants de s'infiltrer dans le sol et les eaux souterraines. Ainsi, l'eau, utilisée en quantité raisonnée (60 à 160 litres par lavage) en centre professionnel, est reconnue comme le meilleur vecteur d'élimination des polluants.

Le Guide Sécheresse 2023, présenté par le Ministre ce 17 mai, prévoit pourtant qu'aux niveaux « Alerte » et « Alerte renforcée » le lavage ne soit autorisé que sur les pistes équipées de haute-pression ou équipées de système de recyclage (minimum 70% d'eau recyclée), ou portique programmé « Éco » sur ouverture partielle (une piste sur deux). Au niveau « Crise », le lavage sera lui complètement interdit.

Si le Guide présente quelques avancées par rapport à sa version antérieure en 2022 – la possibilité d'ouvrir la moitié des pistes de lavage par portique, en programme Eco, en

niveaux « Alerte » et « Alerte renforcée » - ces mesures n'accompagnent pas clairement une stratégie pluriannuelle pour les centres de lavage visant à réduire leur impact sur la ressource en eau tout en leur permettant de maintenir une activité économique satisfaisante. Rappelons que la part du lavage automobile dans la consommation d'eau potable n'est que de 0.2%. La filière vit donc un paradoxe : alors que, pour des enjeux environnementaux, le développement des centres de lavage devrait être soutenu, les professionnels sont désormais contraints de fermer leur centre en cas de niveau « Crise ».

Après de longs mois d'échanges avec les pouvoirs publics, Mobilians regrette ce manque de visibilité et de stratégie à long terme pour l'activité de lavage, bien qu'un aménagement ait été décidé par rapport à 2022.

Parce qu'une véritable stratégie de gestion de la ressource hydrique doit être pensée, il est important que décideurs politiques et acteurs de la filière travaillent conjointement à aboutir à un ensemble de mesures pragmatiques, réellement efficaces et proportionnées pour les prochaines années.

Parmi les engagements pris par les professionnels, l'investissement massif dans des dispositifs de recyclage est un élément majeur, qui doit être accompagné par l'Etat. C'est en ce sens que Mobilians a engagé des rencontres avec les Agences de l'eau pour prévoir des dispositifs d'investissements en faveur des professionnels sur ce type de solutions.

Compte-tenu de l'interdiction d'exercice pouvant être décidée par les autorités préfectorales, Mobilians a également engagé des échanges avec les pouvoirs publics sur les dispositifs d'indemnisation qui pourraient être prévus à l'attention des professionnels dans ce cadre. En 2022, les professionnels contraints de fermer n'avaient pas fait l'objet de dispositifs d'indemnisation spécifiques ; Le contexte s'amplifiant en 2023, il est impératif de mettre en œuvre un plan d'action et d'accompagnement de ces professionnels se voyant imposer une fermeture de leur activité.

À propos de MOBILIAN

MOBILIAN est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 170 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIAN défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.